

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
22 SEPTEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} OCTOBRE 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 32
Votants : 34

L'an deux mille vingt et un,

le 28 septembre à dix-neuf heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Christian BILLY, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Noël PAUL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°104-2021 – ADMINISTRATION GENERALE – SOUTIEN A LA FILIERE CONCHYLICOLE – VERSEMENT
D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Le Président informe qu'au cours du mois de juin, la Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) a sollicité les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Morbihan pour les sensibiliser sur les difficultés rencontrées par la filière conchylicole. Afin de palier la diminution des ventes de coquillages liée notamment à la crise sanitaire et relancer la consommation, le CRC a financé une campagne de communication radio au cours de l'été 2021, dont le montant des dépenses était estimé à 22 187 €. Afin de diminuer le coût de cette opération de communication, le CRC sollicite le soutien des EPCI au financement de cette campagne.

Lors du Bureau communautaire réuni le 13 juillet dernier, les membres ont validé le principe d'une aide exceptionnelle et forfaitaire à hauteur de 1 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au profit du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC), en soutien au financement de leur campagne de publicité pour relancer la consommation d'huîtres.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 01/10/21

Le Président,